

MANUEL D'INSTRUCTIONS

Lampe d'inspection

IL1WDC

IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !

Caractéristiques techniques

Classe de protection	III
Indice de protection	IP20
Entrée de l'adaptateur	100-240V~ 50/60 Hz
Sortie de l'adaptateur	5V, 1 A (max.)
Éclairage	Avant 3,3 W COB, torche 1 W 1x SMD
Intensité lumineuse	Avant 400lm, torche 70lm
Durée de charge	Env. 3 h
Autonomie	Avant env. 3 h, torche env. 8 h
Batterie	Li-ion 3,7V; 2000mAh
Conditions thermiques de fonctionnement	-10°C ~ +40°C
Dimensions	44x34x302 mm
Poids net	220g

Utilisation correcte prévue

La lampe manuelle ne convient qu'à l'éclairage intérieur.

Utilisation

Vous pouvez rabattre le luminaire à l'aide du bras réglable en continu qui permet de régler la lumière à différents angles d'inclinaison. Et un aimant intégré en bas vous permet de fixer la lampe manuelle sur la surface à laquelle elle peut adhérer.

Entretien

Pour les sources d'éclairage non remplaçables par l'utilisateur : le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



Consignes de sécurité

1. Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
2. Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
3. Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
4. Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

Mise au rebut

Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.



BME Group Sourcing B.V.
Walaardt Sacréstraat 405
1117BM Schiphol
Pays-Bas

www.bme-group.com